

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-montignies-ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

STAGE D'INTERVENTION ET SEMINAIRES CLINIQUES (y compris l'éducation citoyenne)			
Code	PAEG3B79ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	16 C	Volume horaire	798 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Sophie GIGOUNON (sophie.gigounon@helha.be) Sabrina ALBERGONI (sabrina.albergoni@helha.be) Gwendoline TERRANA (gwendoline.terrana@helha.be) Maïté DELOOS (maite.delooos@helha.be) Florence TERRIER (florence.terrier@helha.be) Anaïs AL HAFFAR (anais.al.haffar@helha.be) Ismail AZOUAG (ismail.azouag@helha.be) Aude PICAUVET (aude.picavet@helha.be)		
Coefficient de pondération		160	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette UE constitue la finalité de la formation, c'est à travers les différents stages que l'étudiant pourra transférer les acquis théoriques obtenus dans les différents cours de sa formation.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de son activité d'intégration professionnelle, l'étudiant devra être capable de :

- Faire preuve d'une relation adéquate avec le patient et l'équipe, en s'exprimant de manière claire et compréhensible au regard des habiletés communicationnelles et relationnelles nécessaires appropriées à la relation thérapeutique.
- Utiliser un vocabulaire professionnalisant et d'intégrer les habiletés de l'ergothérapeute selon le MCHCC en pratique et à travers la rédaction de ses rapports de stage.
- Présenter un patient du service en termes d'occupation humaine en respectant un modèle ergothérapeutique en suivant les étapes du MCPP, en justifiant son emploi
- Identifier, justifier et utiliser les outils d'évaluation existants afin de récolter les données relatives au patient et à l'ergothérapie
- Interpréter les données observées et recueillies en lien avec les besoins occupationnels du patient au travers de toutes les étapes du MCPP
- Synthétiser les problèmes occupationnels de manière qualitative et quantitative, au regard des critères du diagnostic en ergothérapie
- Concevoir et réaliser un plan d'intervention ergothérapeutique, en fonction de la situation du client de proposer des interventions spécifiques, adaptées, recherchées et cohérentes.
- Axer ses interventions sur des données probantes (articles scientifiques, références,...)
- Développer un esprit critique professionnel sur sa prise en charge
- Rédiger le dossier d'un patient en respectant les normes APA et sans faute d'orthographe
- Transmettre les informations pertinentes aux membres de l'équipe pluridisciplinaire en utilisant un vocabulaire adéquat.

- Respecter les règles déontologiques et éthiques dans la prise en soins des patients, en respectant également leur bien-être, les besoins du service et les règles d'hygiène qui en découlent.
- Faire preuve d'assiduité, de ponctualité et de motivation
- Transposer des compétences communicationnelles et pratiques dans un contexte de mise en situation, lors d'une séance de simulation en groupe-classe.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG3B79ERGA Stage d'intervention et séminaires cliniques (y compris l'éducation citoyenne) 798 h / 16 C

Contenu

- Au terme des différents stages effectués durant la formation, l'étudiant doit avoir exploré différents domaines de l'ergothérapie. Des quotas minimums sont à remplir par tranche d'âge et dysfonctionnement abordé de la population accompagnée. Ceux-ci sont disponibles au sein du cahier de stage et du règlement de stage.
- L'étudiant sera accompagné d'un maître de stage sur le terrain, qui l'évaluera tout au long de sa pratique, ainsi que d'un enseignant qui l'accompagnera et l'évaluera dans la réalisation de ses rapports de stage.
- Les rapports de stage consistent en la description et l'argumentation d'un raisonnement clinique en ergothérapie, l'application du processus en ergothérapie pour un patient/résident du service. Ceux-ci sont proposés en modalité mixte, c'est-à-dire que certaines étapes se font sous forme orale individuelle, sous forme orale en groupe d'étudiants et sous forme écrite. L'étudiant reçoit ses notes de stage pratique et notes de rapports à la fin de chacune des périodes, ainsi que des commentaires afin d'améliorer et soutenir ses apprentissages.
- Une journée de simulation à présence obligatoire est programmée en fin du Q1 et fera l'objet d'une rédaction d'un travail écrit.

Démarches d'apprentissage

Les étudiants se rendent en stage, trois périodes sont programmées durant l'année académique et concernent chacune un domaine d'application différent. Durant celui-ci, le référent pédagogique de l'étudiant effectue au minimum une visite par stage afin de permettre à l'étudiant, sur base d'une discussion sur le terrain, d'améliorer sa pratique et la compréhension de celle-ci.

Durant les périodes de stages, les étudiants doivent rendre des rapports en fonction d'un cas clinique accompagné sur le lieu d'intervention, selon des modalités différentes (rencontre avec l'enseignant, rapport écrit et présentation orale en sous-groupe). Ces rapports feront l'objet de réflexion et correction avec un référent stage au sein de l'école.

Dispositifs d'aide à la réussite

L'étudiant est suivi durant toute l'année par ses maîtres de stage, ainsi que les référents pédagogiques afin de guider ses apprentissages. Des rencontres individuelles sont possibles, voire obligatoires (si l'étudiant présente un échec) à certains moments de l'année. La coordinatrice de stage est également disponible afin de répondre au maximum aux choix de l'étudiant ou de l'accompagner dans ses démarches administratives.

Une séance d'information est programmée en début d'année académique afin de prendre connaissance des évaluations, rapports, exigences attendues durant l'année.

Le cahier de stage est individualisé et permet à l'étudiant, le maître de stage et le référent pédagogique d'avoir un regard complet sur l'ensemble des stages de son cursus, son parcours pédagogique, ses forces et faiblesses afin de personnaliser l'accompagnement pédagogique au maximum.

Sources et références

Cfr Canevas des rapports de stage disponibles sur Connected.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Canevas des rapports
- Cahier de stage reprenant les documents administratifs, les évaluations finales, les grilles de compétences afin que l'étudiant puisse se fixer des objectifs d'apprentissage
- Notes de cours pour la mise en place d'interventions.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Pour obtenir une note, l'étudiant doit avoir effectué un minimum de 1005h de stages au décours des trois blocs, validées et signées par les maîtres de stage qui l'ont accompagné dans ses différents stages du cursus.

Les heures prestées lors de la séance de simulation en santé, en groupe, sont validées en heures de stage, à condition que celles-ci soient signées par l'enseignant de référence et validées par la remise d'un travail écrit lié à cette séance spécifique, en classe.

Les heures manquées (même justifiées) devront être récupérées en accord avec la coordination et le maître de stage pour obtenir la note finale.

La note finale est calculée par la coordinatrice des stages sur base de la moyenne arithmétique des notes de stage pratiques et des neufs rapports de stage. La répartition se fera comme suit : 50% accordés aux évaluations données par le(s) maître(s) de stage et 50% pour la moyenne des notes des rapports de stage.

La coordinatrice des stages se réserve le droit d'enlever de 0.5 à 1.5 points à la note finale de l'étudiant (cotée sur 20) qui ne respecterait pas les consignes administratives liées à la tenue du cahier de stage durant les 3 blocs (non respect des délais de remise de ce cahier et des rapports de stage, présence de ratures non justifiées ni signées, nombreuses erreurs ou oublis dans la retranscription des heures effectuées).

La note finale de stage obtenue en Q2 est automatiquement reconduite en Q3 et n'est pas remédiable. Cependant, dans le cas d'un échec à la moyenne du Q2, les rapports de stage peuvent être représentés en Q3 uniquement si la note donnée par le(s) maître(s) de stage est(ont) supérieure(s) ou égale à 10.

L'étudiant qui a un mandat dans un des conseils officiels de la Haut-Ecole (OEH, Conseil social...) peut demander que lui soient octroyés des heures de stage, pour cet engagement citoyen. Cette demande officielle doit être réalisée envers la Direction en début d'année académique. Le Département le dispensera alors de l'équivalent de 2 semaines d'activités d'intégration professionnelle. En contrepartie, l'étudiant devra rendre un rapport au coordinateur pédagogique des stages à l'issue de son dernier stage de l'année académique. Ce rapport consistera en un compte-rendu de ses activités dans le cadre de cet engagement citoyen et mettra en évidence la manière dont il a développé la capacité 1.5. « Adopter un comportement responsable et citoyen » issue de compétence 1 « S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle ». Ce rapport sera coté par le coordinateur pédagogique des stages et cette note rentrera en compte comme l'équivalent d'un rapport de stage traditionnel pour le calcul de la note globale de stage

Cf. Règlement de stage

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Rap	50	Rap	50
Période d'évaluation			Stg	50	Stg	50

Rap = Rapport(s), Stg = Stages

Dispositions complémentaires

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).